

The Collaborative Process on the Second-Generation Cut-Off and Section 10 Voting Thresholds

Le processus de collaboration sur l'exclusion après la deuxième génération et les seuils de vote en vertu de l'article 10

Ontario Joint Gathering | Wednesday, November 6, 2024



Indigenous Services
Canada

Services aux
Autochtones Canada

Canada

Overview | Aperçu

S-3: Eliminating Known Sex-Based Inequities in Registration

S-3 : Éliminer les iniquités connues fondées sur le sexe en matière d'inscription

2017 - 2019

Bill C-38 An Act to Amend the Indian Act (New Registration Entitlements)

Projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (nouveaux droits d'inscription)

2022 - Present

The Second-Generation Cut-off and Section 10 Voting Thresholds

L'exclusion après la deuxième génération et les seuils de vote en vertu de l'article 10

2023 - Present



Overview of the Collaborative Process

Indigenous Advisory Process

Co-design of the consultation materials in collaboration with 17 National Indigenous Organizations and Women's and Youth Organizations.



Consultation Readiness Form

An online form has been prepared and is available on the ISC website. It is designed to assess readiness before the consultation begins.



Organization | FN Led Events

Consultation events led by First Nations and Organizations to discuss the key issues, themes, and potential legislative remedies.



Co-development and Information Sharing

Phase 1

Consultation Events and Activities

Phase 2

Rights-Holders Information Kit

A kit detailing the issues for consultation, including community-specific data - distributed to all First Nations by email and postal mail.



ISC Led Information Sessions

Indigenous Services Canada is hosting a variety of virtual information sessions to help prepare participants for the consultation events.



Department Led Activities

Consultation events led by Indigenous Services Canada to discuss the key issues, themes, and potential legislative remedies.



Aperçu du processus de collaboration

Processus consultatif autochtone

Élaboration conjointe des matériels de consultation avec 17 organisations autochtones nationales et des organisations de femmes et de jeunes.



Formulaire de préparation à la consultation

Un formulaire en ligne a été préparé et est disponible sur le site web du SAC. Il est conçu pour évaluer l'état de préparation avant le début de la consultation.



Événements dirigés par les organisations et les Premières Nations

Consultations organisées par les Premières Nations et les organisations pour discuter des questions clés, des thèmes et des solutions législatives potentielles



Co-développement et d'échange d'informations

Phase 1

Événements et activités de consultation

Phase 2

La trousse d'information pour les titulaires de droits

Une trousse détaillant les enjeux, y compris des données spécifiques aux communautés - envoyée à toutes les Premières Nations par courrier et par adresse courriel.



Séances d'information organisées par SAC

Services aux Autochtones Canada organise différentes séances d'information virtuelles pour aider à préparer les participants aux événements de consultation.



Activités dirigées par le département

Événements de consultation organisés par Services aux Autochtones Canada pour discuter des questions clés, des thèmes et des solutions législatives potentielles.

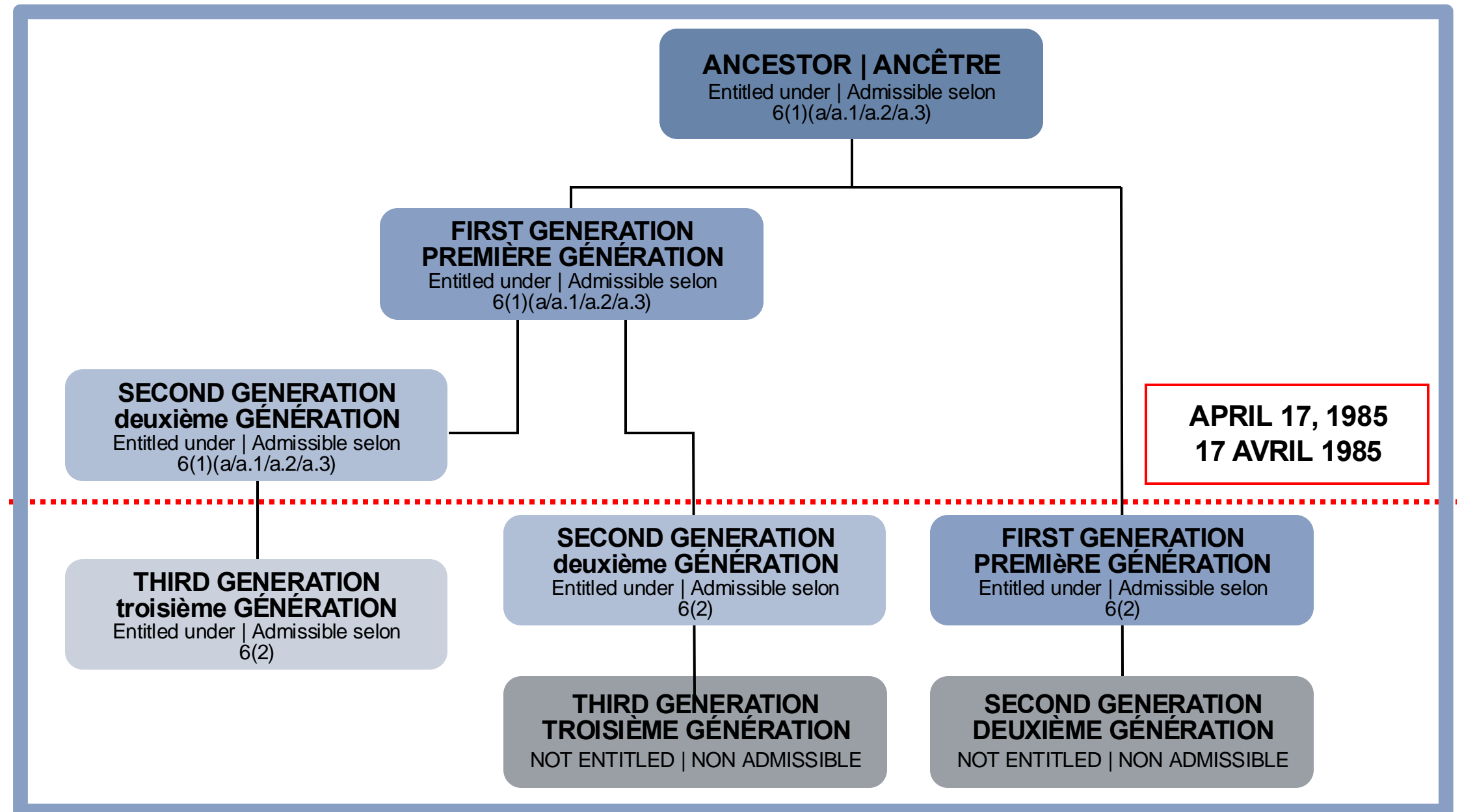


Application of the Second-Generation Cut-Off

L'application de l'exclusion après la deuxième génération

After two consecutive generations of parenting with a person who is not entitled to registration, the third generation is no longer entitled.

Après deux générations consécutives de parenté avec une personne qui n'a pas droit à l'inscription, la troisième génération n'a plus droit à l'inscription.



Demographic Impacts of the Second-Generation Cut-Off

Impacts démographiques de l'exclusion après la deuxième génération

FIRST NATION / REGION PREMIÈRE NATION / RÉGION	TOTAL REGISTERED POPULATION POPULATION TOTALE INSCRITE	INDIVIDUALS REGISTERED UNDER 6(2) PERSONNES INSCRITES AU TITRE DE L'ARTICLE 6(2)	PERCENTAGE OF POPULATION REGISTERED UNDER 6(2) POURCENTAGE DE LA POPULATION INSCRITE AU TITRE DE L'ARTICLE 6(2)
ONTARIO	266 338	82 596	31%
CANADA	1 135 211	322 173	28.5%



Band Membership under Section 10, Section 11, and Self-Governing Agreements

Appartenance à une bande en vertu de l'article 10, de l'article 11 et des accords d'autonomie gouvernementale

First Nations can assume control of their band membership through rules and codes approved by the Minister of Indigenous Services.

Les Premières Nations peuvent exercer le contrôle de l'appartenance à leur bande en vertu de règles et de codes approuvés par le ministre des Services aux Autochtones.

SECTION 10

Registration is determined by Canada under the *Indian Act*, and entitled individuals automatically gain band membership to their affiliated Nation.

L'inscription est établie par le Canada en vertu de la *Loi sur les Indiens*, en vertu de laquelle les individus admissibles deviennent automatiquement membres de la bande de leur Nation affiliée.

SECTION 11

Registration is determined by Canada under the *Indian Act*, whereas membership and other affairs are determined and governed by the First Nation.

L'inscription est établi par le Canada en fonction de la *Loi sur les Indiens* étant donné que l'appartenance et les autres affaires sont déterminées et régies par la Première Nation.

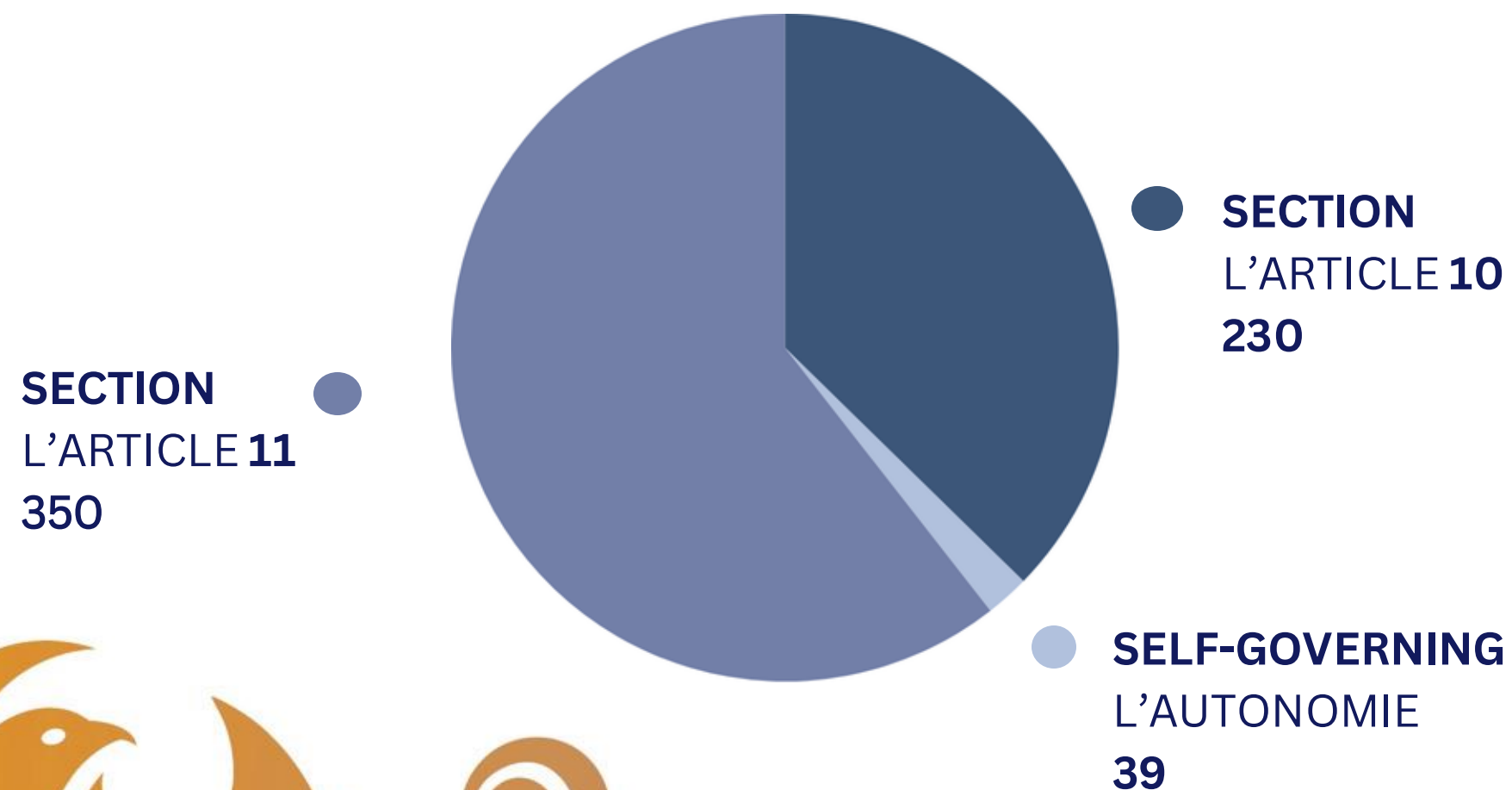
SELF-GOVERNING



Band Membership under Section 10, Section 11, and Self-Governing Agreements

Appartenance à une bande en vertu de l'article 10, de l'article 11 et des accords d'autonomie gouvernementale

In 1985, C-31 introduced two options for the control of band membership under sections 10 and 11 of the *Indian Act*, making the concepts distinct for the first time since 1951.



- 200 First Nations assumed control under section 10 on or before June 28, 1987
- 30 First Nations assumed control section 10 after June 28, 1987
- 200 Premières Nations sont passées à l'article 10 avant ou le 28 juin 1987
- 30 Premières Nations sont passées à l'article 10 après le 28 juin 1987



Process to Transition to Section 10

Processus de transition vers l'article 10

PROVIDE NOTICES | FOURNIR DES AVIS

A First Nation must inform eligible electors of the First Nation and provide notice to the Minister of Indigenous Services Canada.

Une Première Nation doit informer les électeurs admissibles et doit fournir un avis au ministre des Services aux Autochtones.

OBTAIN CONSENT | OBTENIR LE CONSENTEMENT

The First Nation must obtain consent from its eligible electors about the intention to assume control over membership and its intention to write its own membership code.

Une Première Nation doit obtenir le consentement de ses électeurs admissibles quant à son intention d'assumer la prise en charge de l'appartenance et de rédiger ses propres règles d'appartenance.

PROTECT ACQUIRED RIGHTS | PROTÉGER LES DROITS ACQUIS

THE MEMBERSHIP RULES MUST PROTECT THE ACQUIRED MEMBERSHIP RIGHTS OF INDIVIDUALS WHOSE NAMES WERE ON THE MEMBERSHIP LIST MAINTAINED BY THE DEPARTMENT.

Les règles d'appartenance doivent protéger les droits acquis des personnes dont le nom figurait sur la liste des membres tenue par le Ministère.



Section 10 Double Majority Voting Thresholds

Les seuils de vote à la double majorité de l'article 10

Under section 10 of the Indian Act, consent is only achieved once a double majority is reached.

En vertu de l'article 10 de la loi sur les Indiens, le consentement n'est obtenu que lorsqu'une double majorité est atteinte.

A double majority means that a majority of the eligible electors of the band must vote, and a majority of those who vote must be in favour.

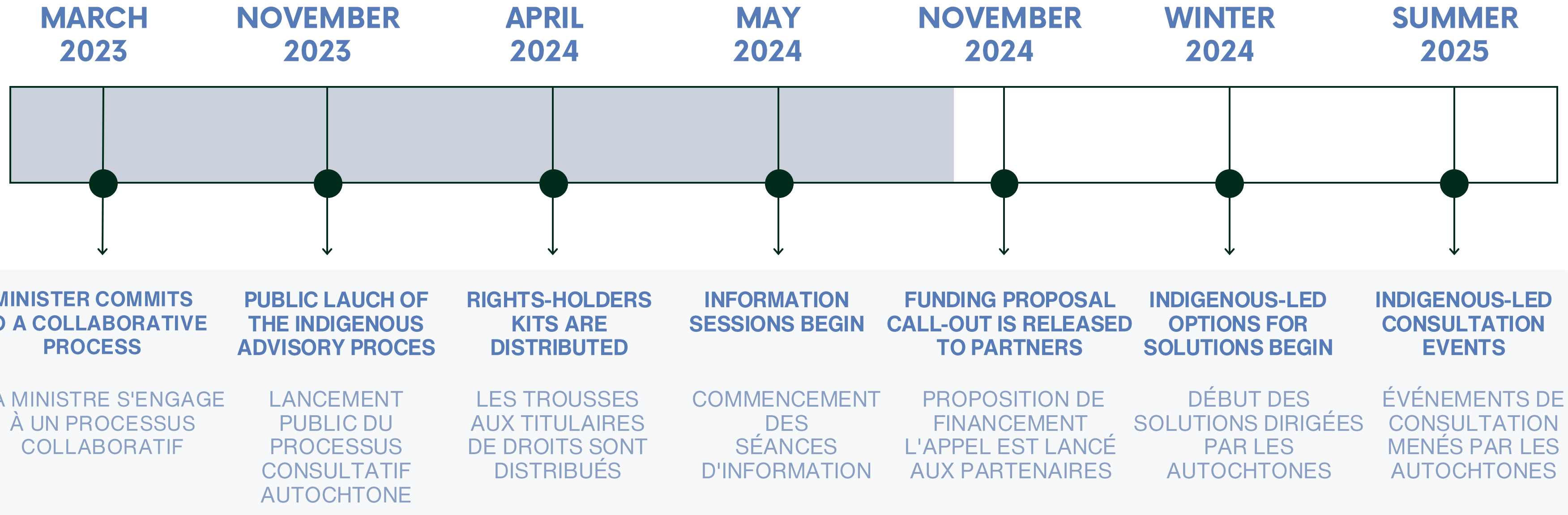
Une double majorité signifie qu'une majorité des électeurs éligibles de la bande doit voter, et qu'une majorité de ceux qui votent doit être en faveur.

Voting Thresholds for 1,000 voters Seuils de vote pour 1 000 électeurs	Minimum number of voter that must participate in consent vote Nombre minimum d'électeurs devant participer au vote par consentement	Minimum number that must vote in favour Nombre minimal de votes favorables
Absolute majority Majorité absolue	501	501
Double majority Double majorité	501	251
25% + 1	251	251
Simple majority Majorité simple	No minimum Aucun	Of those that participate 50% + 1 Parmi les participants, plus de la moitié, soit 50% + 1



Timeline and Next Steps

Chronologie et prochaines étapes



Questions and Answers | Questions et réponses

Stay connected with updates and engagement opportunities by visiting the Indigenous Services Canada website or scanning the QR code.

Restez informé des mises à jour et des opportunités de participation en consultant le site Web de Services aux Autochtones Canada ou en scannant le code QR.

**For inquiries, guidance, or support, please contact us at:
Reforme-de-linscription-Registration-Reform@sac-isc.gc.ca**

Pour toute demande de renseignements, conseils ou assistance, veuillez nous contacter à : Reforme-de-linscription-Registration-Reform@sac-isc.gc.ca



Annex - Statistics

Bill C-38 Impact in ON

6(1)(d) and 6(1)(e)

1023 individuals are currently registered under these sections and affiliated to nations in the ON region

Bill S-3 Processing Statistics as of Oct 28, 2024

Currently processing EN files from Feb 16, 2024, and FR from March 15, 2024

Total S3 Applications Received : 91,822

Total S3 Applications Processed as : 79, 891

First Nation Governance in ON Region: Section 11 – 86; Section 10 – 53; Self Governing - 3

